



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

MEMBRES  
EN EXERCICE : **35**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin à 18 heures 30,

MEMBRES  
PRESENTS : **27**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES  
REPRESENTES : **8**

**Étaient présents :**

NOMBRE DE  
SUFFRAGES  
EXPRIMES : **34**

Mesdames et Messieurs Antonio MUJICA, Alain GIUSTI, Fouzia BOUKERCHE, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCelles, Adjoints.

DATE DE LA  
CONVOCAATION :  
**16 juin 2023**

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Sylvia POLLET Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jimmy BESSAIIH, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET, Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

**DELIBERATION**

**2023-78**

**Procurations étaient données à :**

**OBJET :**

Hervé GRANIER pour Sandrine ZUNINO  
Alain GIUSTI pour Arnaud MAZILLE  
Antonio MUJICA pour Pascal NALIN  
Noura ARAB pour Sophie CUCCHI-GILAS  
Jean-François GARCIA pour Vincent BOUTEILLE  
Corinne D'ONORIO DI MEO pour Valérie SANNA  
Jean-Marc LA PIANA pour Guy PORCEDO  
Claude JORDA pour Paméla PONSART

DELEGATION DE SIGNATURE  
DONNEE A

M. ALAIN GIUSTI, DANS LE  
CADRE DES PERMIS  
D'AMENAGER MODIFICATIFS  
N°2 ET N°3 ET DE TOUTES  
FORMALITES AFFERENTES AU  
LOTISSEMENT ZONE  
D'ACTIVITES ECONOMIQUES  
DU POLE YVON MORANDAT

**Secrétaire de Séance :**

Sylvia POLLET, Conseillère municipale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-18 et 2122-23,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L. 422-7,

Vu la délibération du 27 juillet 2020 sur les membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de la SEMAG,

Vu les permis d'aménager modificatifs n°2 et n°3 du Pôle Yvon Morandat,

Considérant que le permis d'aménager n°013 041 15 K0003, délivré le 06 juin 2016, a conduit à la création d'une zone d'activités économiques au Pôle Yvon Morandat, destinée à accueillir un maximum de 50 lots à bâtir, pour une surface de plancher maximale de 80 000 m<sup>2</sup> de constructions nouvelles ou de réhabilitations de bâtiments existants.

Que ce permis a fait l'objet d'un premier modificatif, délivré le 28/10/2016, portant notamment sur les garanties financières apportées par la SEMAG pour l'achèvement des travaux ainsi que la réalisation différée des travaux de finition.

Considérant qu'un second modificatif a été délivré, le 13/09/2019, pour procéder au redécoupage parcellaire des limites du lotissement, créer un second accès au nord et modifier la destination de certaines parcelles à l'est.

Qu'un troisième modificatif a été délivré, le 18/11/2022, pour créer un nouveau macro lot numéro huit (dont la vente à la SCI GREGORIA a été régularisée, le 21/03/2023) et modifier l'emprise de la voirie.

Que le dépôt des pièces des permis d'aménager modificatifs n°2 et n°3 nécessitera notamment un acte notarié à la requête de la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Gardanne et sa Région (SEMAG) et de la Commune de Gardanne.

Considérant qu'en sa qualité de Président, M. Le Maire signera l'acte pour le compte de la SEMAG.

Que, par ailleurs, conformément à la délibération n° 10 du 27 juillet 2020 portant nomination des membres du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration de la SEMAG, M. Antonio MUJICA, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire et Mme Sandrine ZUNINO, 2<sup>nd</sup>e Adjointe au Maire, sont tous les deux représentants de la Commune au sein du CA de la SEMAG.

Que, de ce fait, pour représenter la Commune, il convient de donner délégation de signature à M. Alain GIUSTI, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, pour régulariser l'acte précité et toute formalité administrative se rapportant au dépôt des pièces desdits permis d'aménager modificatifs n°2 et n°3 ainsi que tout autre acte de dépôt ou toutes formalités afférents au lotissement «Zone d'activités économiques du Pôle Yvon Morandat».

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

### ARTICLE 1 :

De donner délégation de signature spécifique à Monsieur Alain GIUSTI, Troisième Adjoint au Maire, pour l'acte notarié relatif au dépôt des pièces des permis d'aménager modificatifs n°2 et n°3 du Pôle Yvon Morandat ainsi que tout autre acte de dépôt ou toutes formalités afférents au lotissement «Zone d'activités économiques du Pôle Yvon Morandat», devant Maître Magali RAYNAUD de l'Office Notarial de Gardanne.

### ARTICLE 2 :

D'autoriser M. le Troisième Adjoint à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Monsieur Alain GIUSTI ne participe pas au vote.

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages exprimés

Par 29 voix POUR (Groupe de la Majorité à l'exclusion de M. A. GIUSTI, JM. LA PIANA, MC. RICHARD, G. PORCEDO, P. SPREA, L. DESHAIES- B. PRIOURET - K. BENSADI)

5 abstentions (C. JORDA, S. GAMECHE, J. GUIDINI-SOUCHE, P. PONSART, J. BESSAIIH)

Fait à Gardanne, le 26 juin 2023

Le Maire

Hervé GRANIER

